## FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

#### Faits d'ici INVITÉ À UN ANNIVERSAIRE, IL VOLE UN TÉLÉPHONE

W.A., un jeune homme de 23 ans, a été invité, samedi, par son ami pour un anniversaire à la Cité de la Caisse. Profitant de l'ambiance de fête, il s'est emparé d'un téléphone portable posé sur un frigo, dans la cuisine. Les femmes qui se trouvaient dans la pièce à ce moment-là, trop occupées, n'y ont vu que dalle. Le filou est allé dissimuler l'appareil dans l'herbe, avant de revenir continuer la fête. Lorsque le propriétaire s'est mis à chercher son bien, c'est un enfant de 6 ans qui a dénoncé W.A. Lequel, sous la pression, a été obligé de sortir l'appareil de la cachette pour le remettre à qui de droit.

#### À PEINE EMMÉNAGÉ AU PK 9. IL SE FAIT DÉVALISER

L'HABITATION d'un militaire au PK 9 a été dévalisée par des inconnus, alors qu'il se trouvait au travail. C'est à son retour, vers 17 heures, qu'il fera l'amer constat. Des voisins ont affirmé avoir vu deux jeunes du quartier charger des affaires dans un pick-up, et qu'ils pensaient que c'est le militaire lui-même qui déménageait. Il était installé depuis un mois à cet endroit.

#### IVRE, IL S'EN PREND AUX MEMBRES DE SA FAMILLE

**L.M.** un élève de 17 ans en classe de 2nde au lycée Jean-Baptiste Obiang Etoughe de Sibang, aurait consommé de l'alcool dans un troquet avec des amis vendredi après les cours. En rentrant chez lui en début de soirée, visiblement ivre et inconscient, il va menacer toute la famille de mort, dont son géniteur. Mais, après avoir reçu une violente gifle de la part de son frère aîné, il va se calmer et plonger dans un profond sommeil.

Rassemblés par Abel EYEGHE

# Église évangélique du Gabon: les prévenus pas hors de cause

Guy-Romuald MABICKA Libreville/Gabon

ES six personnes accusées

de détournement d'argent public destiné à l'Enseignement privé protestant ont été laissées en liberté. Elles ne sont, cependant pas, hors de cause. Elles font toujours l'objet de poursuites judiciaires, du fait de leur inculpation. Ainsi précise le parquet, qui tenait à lever certains doutes au sein d'une opinion s'interrogeant sur les raisons de cette mise en liberté provisoire, alors que l'on parle de fortes sommes soustraites à des fins personnelles. La mise en liberté provisoire peut être demandée en tout état de cause par tout individu, lorsqu'il se trouve dans les liens de la prévention, ou s'il est inculpé ou accusé. À la condition qu'il prenne l'engagement de se représenter à tous les actes de la procédure aussitôt qu'il lui sera demandé, et de tenir le magistrat instructeur informé de tous ses déplacements. Nul doute que les mis en cause ont donné des garanties dans ce sens, s'évitant une détention préventive qui est une mesure, généralement exceptionnelle, visant à emprisonner un prévenu jusqu'à la fin du procès. Et l'on peut continuer à faire confiance à la justice. Toutefois, les doutes sont renforcés par un certain nombre de précédents. À l'image de l'affaire du Fonds d'expansion des petites et moyennes entreprises (Fodex) où, citée avec des complices pour des faits de malversations financières, l'ex-administrateur général de cette entité publique avait bénéficié d'une liberté provisoire après paiement d'une caution de 150 millions de FCFA, en 2006. À ce jour, personne ne sait quelle suite a été donnée à cette affaire. L'on sait juste que, malgré ses ennuis judiciaires, cette dirigeante avait été nommée, lors du Conseil des ministres du 10 janvier 2008, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent du Gabon auprès des Nations unies. Une nomination qui avait été annulée quelques semaines plus tard, avant que



Le parquet de Libreville assure que les prévenus ne sont pas hors de cause.

l'intéressée bénéficie d'une autre promotion comme ambassadeur

tant d'autres, est celui d'Étienne

au Liban. Un autre cas, parmi Dieudonné Ngoubou, en liberté

### Conflit entre les industries forestières et les populations pour non-respect des obligations sociales

Libreville/Gabon

ES habitants des départements de la Douya-Onoye (Mouila), Ndolou (Mandji) et Tsamba-Magotsi (Fougamou), dans la province de la Ngounié, s'insurgent contre le non-respect des obligations sociales par des entreprises forestières opérant dans ces localités. Elles l'ont fait savoir, récemment, à la suite d'échanges avec les autorités locales respectives et les opérateurs économiques concernés. Dans la Douya-Onoye, par exemple, la communauté du regroupement des villages Mokabo, l'administration et la société Gabon wood industrie (GWI) sont en conflit depuis plusieurs mois. "Cette communauté, qui a signé un cahier de charges contractuelles avec GWI en mai 2017, dénonce le manque de transparence sur la gestion du Fonds de développement local (FDL)", selon l'ONG Conservation Justice. Non sans indiquer que "la pomme de discorde serait liée aux dépenses effectuées par l'en-



Les populations de Mouila, Mandji et Fougamou sont indignées par l'attitude des opérateurs forestiers.

trepreneur sélectionné par GWI. Les justificatifs de dépenses, d'un montant de 56 millions de FCFA pour l'achèvement des travaux de construction d'un établissement préprimaire, du logement ainsi que du bureau du directeur de l'école par un tâcheron choisi par GWI, se font toujours attendre". Il faut rappeler que des membres de l'organisation qui font ces observations agissent sur différents sites, dans le cadre du projet de suivi de l'application de la loi vis-à-vis des activités communautaires. Dans la localité de Ndolou (Mandji), les sociétés Forestry development Gabon (FDG), Gabexfort (OBG) et Bois et Menuiserie du Gabon (BMG) sont également pointées du doigt quant à la question de mise en application des cahiers de charges contractuelles signés avec les communautés villageoises. Là aussi, le manque de transparence provoque le courroux des villageois, qui envisagent des actions pour faire respecter la loi.